



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE DE
moncé-en-belin

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charles MESNIL, Maire.

**Date de
convocation**
27/03/2026

**Date
d'affichage**
09/04/2026

**Nombre de
conseillers en
exercice**
27

Présents
26

Votants
27

Etaient présents : Charles MESNIL, Océane ARNAUD, Olivier GUYON, Chiraz FRANCHEQUEZ, Jean-Luc BEUCHER, Stéphanie GLINCHE, Jean-François LAFFONT, Sylvie DUGAST, Yves-Marie BONHOMME, Anne PIDOUX, Christophe COUTABLE, Catherine ZUCCHETTI, Damien VOSSAERT, Aurore BLOT, Jean-Michel PARISOT, Muriel HARDOUIN, Claude LE BIHAN, Franck METEYER, Isabelle FONTAINE, Kevin LEGUILLON, Thomas TESSIER, Annie FRIMONT, Vincent DELAROCHE, Valérie DESHAIES, David CAZIMAJOU, Séverine GESBERT, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusée : Christine GALPIN.

Procuration : Christine GALPIN à Aurore BLOT.

- : - : - : - : - : -

Secrétaire de séance : Olivier GUYON

- : - : - : - : - : -

Ordre du jour de la séance :

- 1° *Approbation du Procès-verbal de la séance précédente*
- 2° *Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire*
- 3° *Mode de désignation des représentants de l'assemblée*
- 4° *Constitution des commissions communales*
- 5° *Désignation des délégués dans les organismes extérieurs et autres*
- 6° *Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale*
- 7° *Désignation d'une commission d'appel d'offres*
- 8° *Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes*
- 9° *Budget Communal : vote des taux des trois taxes locales*
- 10° *Personnel Communal :*
 - 10/A : *Mandat au Centre de Gestion de la Sarthe pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire*
 - 10/B : *Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe*
- 11° *Questions diverses*

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ Approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Ne participent pas à ce vote : Catherine ZUCCHETTI.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés de 0 à 50 000 € HT.

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 9 ans, ainsi que les conventions d'occupation du domaine public ou privé.

6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, dans la limite de 2 000 €.

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-

2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que les sommes soient inscrites au budget de l'année ;

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer plainte au nom de la commune.

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

29° Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve les délégations susmentionnées,
- ✓ En cas d'empêchement du Maire, le Conseil Municipal décide que les délégations accordées seront exercées par un adjoint dans l'ordre du tableau.

Pour : 24

Contre : 3

Abstention : 0

Thomas TESSIER

David CAZIMAJOU

Séverine GESBERT

Question de Thomas TESSIER (concernant le point n° 4) : peut-on m'expliquer pourquoi on passe de 25 000 € sur le précédent mandat à 50 000 € sur celui-ci ?

Réponse de Monsieur le Maire : on peut l'expliquer très clairement puisque sur le dernier mandat, on a eu des difficultés pendant des périodes où il était compliqué de réunir le Conseil municipal et où on a eu besoin de faire des investissements plus importants. Il fallait attendre le retour du Conseil municipal. On a connu l'exemple où, sur la période estivale, il fallait racheter une tondeuse mais puisqu'on n'était pas dans la délégation, il fallait convoquer le conseil municipal et c'était compliqué. C'est simplement pour que les choses soient beaucoup plus fluides. Après, les informations, vous les avez à chaque fin de conseil municipal, c'est-à-dire que tous les engagements qui ont été signés par le Maire, dans le cadre de sa délégation de 50 000€, sont notifiés.

Question de David CAZIMAJOU : moi je regrette l'absence de débat à propos de ça, parce que décider l'achat d'une tondeuse ou autre chose, en clair, ça ne sert à rien qu'on vienne au conseil municipal. Alors, si on ne peut pas discuter et débattre des points. Moi, je trouvais que 25 000 €, c'était déjà pas mal déjà, alors 50 000 €, ça me paraît un peu gros.

Réponse de Monsieur le Maire : ce n'est pas de vouloir couper un débat, c'est une question de fluidité et d'apporter quelque chose de rapide dans les décisions qu'on pourrait prendre. Ce n'est pas pour éteindre le débat, c'est juste pour qu'on ne soit pas pénalisé. Après, si lors d'un conseil municipal, le sujet se présente, on peut le débattre tous ensemble et tout en restant dans la délégation, même si c'est inférieur. C'est juste pour les périodes où il y aurait besoin, je pense notamment à la période estivale, on a connu ça pour une tondeuse. Si ça se passe dans une période où le Conseil municipal est convoqué dans les règles légales de convocation d'un

conseil municipal, dans ces cas-là, ça passe au Conseil. C'est simplement à titre exceptionnel, il n'y a pas de volonté d'occulter quoi que ce soit.

Question de Séverine GESBERT : pourquoi il y a plein de matières déléguables rayées ? On passe tout de suite à la n°4.

Réponse de Monsieur le Maire : 31 domaines étaient déléguables au Maire. Après, on est un Conseil municipal et l'idée, ce n'est pas que le Maire ait tous les pouvoirs mais qu'on puisse partager tous ensemble. Et le fait de ne pas prendre ces délégations, ça permet de débattre tous ensemble. Celles qui sont rayées, c'est celles qui restent propriété du Conseil municipal. C'est-à-dire qu'on ne pourra pas décider de quoi que ce soit tant que le Conseil municipal ne se sera pas positionné sur les points qui ont été rayés. La volonté, c'était de les laisser apparents pour que tout le monde puisse voir ce qui n'est pas pris par le Maire comme délégation et ce qui reste la possession du Conseil municipal. C'est dans un souci de transparence, rien d'autre.

Question de David CAZIMAJOU : point 29, « ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique », je m'interroge, pourra-t-on voter par voie électronique concernant des décisions pour le public ?

Réponse de Monsieur le Maire : c'est quelque chose qui a été repris, qui était sur le mandat précédent. C'est vrai que le vote n'est pas organisé par voie électronique sur la commune, on n'a pas les outils. C'est un point bloquant ou c'est juste une question ?

Réponse de David CAZIMAJOU : non mais comme on n'est pas habilité pour l'instant à faire le vote électronique, c'est pour ça.

Réponse de Monsieur le Maire : ça peut aussi être des référendums mais on n'est pas équipé. Je peux vous lire l'article concernant le point 29 si vous voulez. Le point 29, c'est la procédure de l'article L. 123-19 du code de l'environnement qui s'applique aux projets, plans et programmes qui font l'objet d'une évaluation environnementale mais qui sont exemptés d'enquête publique. Ceci permettra au Maire de définir seul la participation du public à en fixer les règles. Il s'agit d'une simplification pratique mais qui n'apporte que peu d'attrait. Je ne suis pas sûr que la réponse qu'on a apportée, ou ce qu'on pensait être le sujet, ce soit ça. On peut retirer ce point-là si vous le souhaitez. Qu'en pensez-vous ?

Intervention d'Olivier GUYON : c'est juste la répartition entre ce qu'on délègue à Monsieur le Maire, et ce qui restera de l'initiative du Conseil. Donc forcément, on l'aura d'un côté ou de l'autre.

Intervention de Jean-Michel PARISOT : au niveau électronique et informatique, on ne sait absolument pas comment les choses seront dans 5 ans. 5 ans en électronique et en informatique, c'est long.

Question de Monsieur le Maire : c'est juste pour les enquêtes publiques, c'est-à-dire qu'on peut consulter la population par voie électronique mais nous n'avons pas les outils. Vous suggérez de l'enlever ?

Intervention de Franck METEYER : je rejoins Jean-Michel PARISOT, c'est-à-dire qu'on peut aussi se dire qu'en 5 ans, il y a des choses qui évoluent et comme ça, on est prêt. Et puis, comme

disait Olivier GUYON, de toute façon, c'est d'un côté ou de l'autre, donc ça ne change pas grand-chose. Je propose de le maintenir comme ça.

41

MODE DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'il y a lieu de recourir au scrutin secret pour toute désignation ou nomination. Toutefois, le dernier alinéa cet article précise que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Considérant l'intérêt de cette procédure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations.
- **PRECISE** que cette décision ne s'applique pas aux désignations pour lesquelles une disposition législative ou réglementaire exige le vote à bulletin secret.
- **PRECISE** que le mode de désignation pourra être modifié sur demande des membres du Conseil Municipal suivant les règles de l'article L 2122-21.

42

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de constitution des commissions étudié par la municipalité. Il expose le rôle de chacune des commissions et invite les conseillers à se prononcer sur cette répartition.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit la composition des commissions communales :

Commission voirie, espaces verts, et matériel :

Missions :

- *Espaces verts, naturels et forestiers*
- *Voirie, sécurité routière, propreté urbaine*
- *Réseaux, éclairage urbain*
- *Parcs et jardins*
- *Gestion du cimetière (entretien)*
- *Déplacements doux*
- *Eco citoyenneté, éco-pâturage*
- *Biodiversité*
- *Gestion du matériel communal*

- Membres :*
- Charles MESNIL, Maire
 - Christophe COUTABLE
 - Jean-Luc BEUCHER
 - Isabelle FONTAINE
 - Claude LE BIHAN
 - Yves-Marie BONHOMME
 - Catherine ZUCCHETTI
 - Annie FRIMONT
 - Thomas TESSIER

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Développement économique et de la Santé :

Missions :

- *Développement économique et promotion du territoire*
- *Aider à l'accueil, l'accompagnement et le soutien à l'implantation de nouvelles entreprises ou des structures associatives qui interviennent ou ont vocation à intervenir dans le secteur économique ou touristique*
- *Aider au développement des structures économiques existantes*
- *Mobilité*
- *Relations aux artisans et PME*
- *Promotion du monde agricole et équins*
- *Développement de l'offre médicale*

- Membres :*
- Charles MESNIL, Maire
 - Yves-Marie BONHOMME
 - Jean-François LAFFONT
 - Chiraz FRANCHEQUEZ
 - Olivier GUYON
 - Jean-Luc BEUCHER
 - Anne PIDOUX
 - Thomas TESSIER
 - Valérie DESHAIES
 - Annie FRIMONT

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Affaires scolaires :

Missions :

- *Être en contact avec les enseignants et parents d'élèves*
- *Relations et partenariat avec l'amicale des écoles*
- *Relations et partenariat avec la médiathèque*
- *Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes*

- *Restauration scolaire – charte de proximité*
- *Mise en place et gestion du conseil jeunes*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Jean-François LAFFONT
- Catherine ZUCCHETTI
- Franck METEYER
- Aurore BLOT
- Kévin LEGUILLON
- David CAZIMAJOU
- Séverine GESBERT

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Commission bâtiment, renouvellement urbain :

Missions :

- *Entretien courant des bâtiments communaux, infrastructures sportives*
- *Préservation et valorisation du patrimoine*
- *Elaboration de projets de rénovation ou de construction de nouveaux bâtiments*
- *Suivi des différents contrats de maintenance dans les locaux*
- *Transition énergétique*
- *Sécurité*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Jean-Luc BEUCHER
- Christophe COUTABLE
- Claude LE BIHAN
- Sylvie DUGAST
- Vincent DELAROCHE
- Thomas TESSIER
- Annie FRIMONT

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Finances :

Missions :

- *Programmation budgétaire*
- *Etablissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi*
- *Etude des leviers pour des économies budgétaires*
- *Négociation des taux bancaires*
- *Communication des données budget de la ville auprès des Moncéens*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Olivier GUYON
- Océane ARNAUD
- Jean-Luc BEUCHER
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Yves-Marie BONHOMME
- Sylvie DUGAST
- Christophe COUTABLE
- Stéphanie GLINCHE
- Thomas TESSIER

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Urbanisme :

Missions :

- *Etudier tous les problèmes liés à l'urbanisation du village*
- *Application du PLUI*
- *Aménagement durable du territoire*
- *Développement des logements sociaux*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Océane ARNAUD
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Aurore BLOT
- Isabelle FONTAINE
- Thomas TESSIER
- Vincent DELAROCHE
- Valérie DESHAIES

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Fêtes et Cérémonies et Associations culturelles et sportives :

Missions :

- *Organiser, préparer et suivre le déroulement des manifestations festives et commémoratives sur la commune*
- *Liens intergénérationnels*
- *Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes*
- *Relations et partenariats avec les associations sportives, le jumelage.....*

Membres : - *tout le conseil municipal*

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Question de David CAZIMAJOU (concernant la commission voirie, espaces verts, et matériel) : qui est-ce qui est adjoint ? Car on ne sait pas.

Réponse de Monsieur le Maire : il s'agit de Christophe COUTABLE.

Question de Thomas TESSIER : pourquoi on n'a pas été consulté en amont ? On a fait le travail de notre côté.

Réponse de Monsieur le Maire : vous avez reçu les commissions.

Intervention d'Annie FRIMONT : on aurait pu le faire ensemble.

Question de Séverine GESBERT (concernant la commission fêtes et cérémonies et associations culturelles et sportives) : comment organiser les fêtes et cérémonies sans avoir de commission ?

Réponse de Monsieur le Maire : c'est une commission mais l'ensemble du conseil municipal en fait partie.

Question de Séverine GESBERT : tu dis qu'il n'y aura pas forcément de réunion.

Réponse de Monsieur le Maire : il y aura des réunions de la commission fêtes et cérémonies pour organiser l'ensemble des événements sur la commune. Il faudra l'organiser ou bien on fera une réunion de commission avant ou après un conseil.

Intervention de Séverine GESBERT : en ayant déjà été dans une commission fêtes et cérémonies, ça risque d'être le bazar.

Réponse de Monsieur le Maire : peut-être mais nous allons essayer.

Question de David CAZIMAJOU : le sport aussi ? Car tu as oublié le sport.

Réponse de Monsieur le Maire : c'est la même commission. Rien ne nous empêche, les uns et les autres, de se partager pour aller aider les associations. On n'a pas tous les disponibilités pour le faire, mais au moins des représentants du Conseil municipal pour être délégués sur des activités sportives, etc. C'est l'idée.

Question de Thomas TESSIER : dans aucune commission il est prévu de conseiller délégué, on est d'accord ?

Réponse de Monsieur le Maire : nous sommes d'accords.

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS ET AUTRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune au sein des diverses structures intercommunales dont elle fait partie.

Après avoir fourni des explications sur les compétences de chacune des structures, le Conseil Municipal délègue les membres du Conseil Municipal suivants :

Centre Socioculturel « Le Val'Rhone »

- Charles MESNIL, Maire
- Sylvie DUGAST
- Claude LE BIHAN
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- David CAZIMAJOU

se portent candidats aux fonctions de délégués de la commune.

Le Conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Comice Agricole Cantonal

- Charles MESNIL
- Christophe COUTABLE
- David CAZIMAJOU

se portent candidats aux fonctions de délégués de la commune.

Le Conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Centre National Action Sociale (C.N.A.S)

- Sylvie DUGAST

se porte candidate à la fonction de délégué local de la commune.

Le Conseil Municipal accepte sa candidature à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Région Mancelle (SIDERM)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 5211-6 à L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIDERM,

Considérant qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune au sein du SIDERM,

Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune :

- Christophe COUTABLE*
- Jean-Luc BEUCHER*
- Yves-Marie BONHOMME*
- Jean-Michel PARISOT*

Conformément à l'article L 5211-7 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal :

- ✓ Désigne **Christophe COUTABLE et Jean-Luc BEUCHER** en tant que délégués titulaires de la commune de Moncé en Belin au sein du SIDERM.*
- ✓ Désigne **Yves-Marie BONHOMME et Jean-Michel PARISOT** en tant que délégués suppléants de la commune de Moncé en Belin au sein du SIDERM.*

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

ATESART

- Charles MESNIL*
- Océane ARNAUD*

se portent candidats à la fonction de délégué local de la commune.

Le Conseil Municipal accepte leur candidature à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Conseil d'Ecole

Sont nommés à participer aux réunions des conseils d'école :

- Charles MESNIL*
- Chiraz FRANCHEQUEZ*

Le Conseil Municipal accepte leur candidature à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Correspondant défense

Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un correspondant défense. Monsieur le Maire propose de nommer Yves-Marie BONHOMME.

Le Conseil Municipal accepte cette nomination.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1
Yves-Marie BONHOMME

44

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale selon les articles L 123-6 et R-123-7 du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 11 le nombre de membres du C.C.A.S., et donc de désigner 5 représentants du Conseil Municipal. Il est rappelé que les représentants du Conseil Municipal sont élus au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Liste 1 :

- Sylvie DUGAST
- Océane ARNAUD
- Muriel HARDOUIN
- Jean-Michel PARISOT
- Annie FRIMONT

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Siège à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5.40

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	27	5	0	5

Les membres nommés par le Conseil Municipal sont :

- Sylvie DUGAST
- Océane ARNAUD
- Muriel HARDOUIN
- Jean-Michel PARISOT
- Annie FRIMONT

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant que notre commune est passée au 1^{er} janvier 2016 à plus de 3 500 habitants ;

Considérant qu'outre le Maire, Son Président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

- ✓ *Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :*

Membres titulaires

Nombre de votants : 27

Bulletin blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $27/5 = 5.40$

Sont candidats :

Liste A

- *Olivier GUYON*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Chiraz FRANCHEQUEZ*
- *Thomas TESSIER*
- *Jean-Michel PARISOT*

Ont obtenu : 27 voix

Sont proclamé élus les membres titulaires suivants :

- *Olivier GUYON*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Chiraz FRANCHEQUEZ*
- *Thomas TESSIER*
- *Jean-Michel PARISOT*

Membres suppléants

Nombre de votants : 27

Bulletin blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5.40

Sont candidats :

Liste A

- Océane ARNAUD
- Muriel HARDOUIN
- Kévin LEGUILLON
- Stéphanie GLINCHE
- Vincent DELAROCHE

Ont obtenu : 27 voix

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

- Océane ARNAUD
- Muriel HARDOUIN
- Kévin LEGUILLON
- Stéphanie GLINCHE
- Vincent DELAROCHE

Membres consultatifs :

- le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;
- la secrétaire générale et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

Composition de la commission d'appel d'offres

Charles MESNIL, Président	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Olivier GUYON	Océane ARNAUD
Jean-Luc BEUCHER	Muriel HAROUIN
Chiraz FRANCHEQUEZ	Kévin LEGUILLON
Thomas TESSIER	Vincent DELAROCHE
Jean-Michel PARISOT	Stéphanie GLINCHE
Membres consultatifs	
Le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet La secrétaire générale et ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics	

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu l'article L 2123-20 du CGCT qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 7 Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Vu les délégations de fonction suivantes :

Monsieur Olivier GUYON 1^{er} Adjoint au Maire en charge des finances, des services généraux et des ressources humaines (le personnel administratif, les Atsem, les Agents de nettoyage, et les Agents de la médiathèque),

Madame Océane ARNAUD 2^{ème} Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et de la communication,

Monsieur Jean-Luc BEUCHER 3^{ème} Adjoint au Maire en charge des bâtiments et du personnel des services techniques,

Madame Chiraz FRANCHEQUEZ 4^{ème} Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et du restauration scolaire,

Monsieur Yves-Marie BONHOMME 5^{ème} Adjoint au Maire en charge de la promotion du développement économique et de la santé,

Madame Sylvie DUGAST 6^{ème} Adjointe au Maire en en charge de l'organisation des fêtes et cérémonies, des actions sociales et des associations, et des associations culturelles et sportives

Monsieur Christophe COUTABLE 7^{ème} Adjoint au Maire en charge de la voirie, des espaces verts, de l'aménagement du territoire et de la gestion du matériel du service technique,

Considérant que pour une commune de 3737 habitants, le montant maximum de l'enveloppe indemnitaire est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints, le calcul de l'enveloppe globale mensuelle s'effectue ainsi :

Montant maximum du Maire + montant maximal d'un adjoint x le nombre d'adjoints pouvant être élus, soit $2\,396.43\text{ €} + (958.57\text{ €} \times 8) = 10\,064.99\text{ €}/\text{mois}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint dans les limites suivantes :

Maire : 58.30 % de l'indice 1027 soit 2 396.43 €/mois

Adjoints : 23.32 % de l'indice 1027 soit 958.57 €/mois

- ✓ Dit que les crédits nécessaires au budget communal.
- ✓ De transmettre au représentant de l'état la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Pour : 21

Contre : 6

Abstention : 0

Séverine GESBERT
David CAZIMAJOU
Thomas TESSIER
Annie FRIMONT
Vincent DELAROCHE
Valérie DESHAIES

Intervention de Valérie DESHAIES : concernant fêtes et cérémonies, pour moi il manque les associations culturelles et sportives. Je pense que c'est quand même important de le préciser.

Question de Thomas TESSIER : effectivement, l'indice a augmenté en décembre 2025, on est passé de 3 889 à 4 110. Qu'est-ce qui justifie de passer de 50 % à 58,3 % pour l'indemnité du Maire et de passer de 17 % à 23,32 % pour les adjoints ?

Réponse de Monsieur le Maire : ce qui justifie c'est que dans le cadre des fonctions des Adjoints et du Maire, il y a un investissement qui va être fait sur la commune. La justification se prête à ce genre d'exercice. C'est un choix de travailler avec une équipe raccourcie. Par rapport au mandat précédent, c'est une augmentation mais je n'ai pas fait le calcul.

Intervention d'Olivier GUYON : l'indemnité des élus a évolué. Comme vous le savez, en 2020, on est passé au-delà des 3 5000 habitants, donc une tranche supérieure. En 2019, les indemnités représentaient 76 262 €. Le changement, du fait des 3500 habitants en 2020, a fait passer cette indemnité globalisée à l'année à 98 299 €. Et elle est allée crescendo : 101 648 € en 2021, 103 889 € en 2022, 106 284 € en 2023. Elle est ensuite redescendue en 2024 parce qu'en fait, il y a eu une adjointe de moins. On s'est retrouvé à 7 adjoints, donc on est redescendu à 98 609 € et 96 493 € en 2025.

BUDGET COMMUNAL
Vote des taux des trois taxes locales

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2025 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants :

TAXES VOTÉES	TAUX 2026 en %	BASES 2026	PRODUITS 2026 en €
TAXE FONCIER BÂTI	45.98 %	3 185 000	1 464 463
TAXE FONCIER NON BÂTI	43.22%	111 600	48 623
TAXE D'HABITATION (TH)	20.02 %	59 100	11 832
TOTAL			1 524 918

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Accepte** les taux définis ci-dessus.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Yves-Marie BONHOMME : et le différentiel que l'on récupère sur la CFE qui est versée à la Communauté de Communes ?

Réponse d'Olivier GUYON : la CFE est reversée à la Communauté de Communes à hauteur de 44 193 € et le FNGIR à 34 432 €.

PERSONNEL COMMUNAL

48/A Mandat au Centre de Gestion de la Sarthe pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le code général de la fonction publique,
- Le code des assurances,
- L'article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - Le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
 - Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

EXPOSÉ

En leur qualité d'employeur, les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés sont soumis à diverses charges financières liées à la protection de leurs agents en matière de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès. L'assurance statutaire permet d'atténuer de telles charges.

Depuis 2003, le Centre de gestion de la Sarthe a souscrit pour le compte des collectivités et établissements publics territoriaux du département qui en ont fait la demande des contrats d'assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès des agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC sur le fondement de l'article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, encore applicable.

Le dernier contrat groupe souscrit arrive à échéance le 31 décembre 2026. Le Conseil d'administration du Centre de gestion a, par une délibération du 3 mars 2026, décidé de renouveler ce contrat pour son compte et le compte des collectivités et établissements publics territoriaux affiliés intéressés et lancer la mise en concurrence d'un nouveau contrat pour la période 2027-2030.

Ce contrat géré sous le régime de la capitalisation, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2027, couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;*
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique.*

La collectivité de Moncé en Belin adhère au contrat groupe proposé par le Centre de gestion depuis 1^{er} janvier 2023.

La mutualisation des risques permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques et de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Afin de se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence, d'être intégré au cahier des charges préparé par le Centre de gestion et de profiter à terme des bénéfices de la mutualisation, les collectivités et établissements publics territoriaux intéressés sont invités à donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe d'organiser et réaliser cette mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe.

A l'issue de la consultation, le niveau de garantie et les taux de cotisation seront communiqués aux collectivités et établissements publics territoriaux ayant donné mandat au Centre de gestion, qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion, qui ne perçoit aucun frais de gestion. La décision d'adhérer au contrat proposé fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DÉLIBÉRÉ

Après discussion, le Conseil Municipal :

- ✓ *Décide de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour se joindre à la procédure de mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2027,*
- ✓ *Prend acte que le niveau de garantie et les taux de cotisation lui seront communiqués préalablement à sa décision de rejoindre ou le contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion de la Sarthe.*

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

48/B

PERSONNEL COMMUNAL **Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 31/03/2026,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade de l'agent et de supprimer l'emploi occupé par l'agent précédemment,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir entendu le Maire et après avis du Comité Social Territorial rendu le 31 mars 2026 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- la suppression à compter du 1^{er} mai 2026, d'un emploi permanent à temps d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe,

- la création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe.

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Question d'Annie FRIMONT et de Thomas TESSIER : de qui s'agit-il ?

Réponse de Monsieur le Maire : il s'agit de Pascale, qui est à l'accueil de la mairie.

49

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur le Maire : cette semaine, vous avez vu qu'il y avait un mouvement de grève dans les écoles, donc il a fallu organiser un petit peu tout ça. Je voudrais remercier les agents et les personnes de la commune qui se sont proposés pour garder les enfants. Je remercie Chiraz qui a participé aussi.

Question de David CAZIMAJOU : on n'a pas été informé.

Réponse de Monsieur le Maire : qu'il y avait une grève ? C'est passé dans les journaux. Pour être très sincère avec vous, je crois qu'on l'a su samedi dans l'après-midi, pour un mouvement de grève le mardi matin. C'est un mouvement national, et qui nous concerne aussi puisqu'il y a un projet de fermeture de classe à l'école élémentaire, donc sur lequel on est entièrement mobilisé et sur lequel on est aux côtés des professeurs des écoles pour pouvoir les accompagner. Il y a donc eu ce mouvement de grève qui a été bien suivi sur la commune de Moncé. Il fallait organiser, bien évidemment, un accueil, ce qui a été fait. On a reçu 6 ou 7 enfants lors cette journée-là. Il y a des gens qui ont participé à organiser cette journée pour ne pas laisser des parents démunis. Donc je voulais remercier les personnes qui ont participé à cette journée, merci à elles.

Question de David CAZIMAJOU : par rapport au directeur des services techniques, avez-vous fait une demande pour recruter quelqu'un ?

Réponse de Monsieur le Maire : il est vrai qu'il y a un poste vacant aujourd'hui parce que Philippe Buron est parti lundi de la semaine précédente. On n'a pas lancé de procédure de recrutement dans la semaine parce que les Adjointes n'avaient pas encore leur délégation sur les commissions. C'est chose faite ce soir. Cette semaine et fin de semaine dernière, on a rencontré les agents des services techniques et les personnels de mairie. On a échangé avec eux. On a été « se présenter en tant qu'élus ». On fera une réunion tous ensemble avec tous les agents, fin avril, à la mairie, un vendredi soir où vous serez bien évidemment tous conviés, pour

que chacun puisse se présenter auprès des élus, auprès des agents. Après, concernant le remplacement du responsable des services techniques, l'appel à candidature n'a pas été lancé parce qu'aujourd'hui c'est un peu prématuré. Il faut qu'on prenne nos marques, mais c'est quelque chose qui va être fait, je pense, rapidement parce qu'ils ont besoin. On a échangé avec eux et ils ont clairement fait part de leur volonté d'avoir un responsable hiérarchique. Ce sera donc lancé très prochainement. On est sur le sujet.

Question de David CAZIMAJOU : concernant l'éclairage public, où en est-on dans les travaux ? Est-ce que ça se termine bientôt ? J'ai vu que le quartier des Charmes était terminé.

Réponse de Monsieur le Maire : je pense que les travaux vont bientôt toucher à leur fin. J'ai vu qu'il y avait quand même pas mal de quartiers qui avaient été modifiés, on est passé des vieilles ampoules sodium à des ampoules LED. J'ai eu des retours aussi d'habitants de la commune qui nous ont fait part de leur satisfaction par rapport à ce changement. Je crois que tout n'est pas encore finalisé, mais c'est en bonne voie. On attend d'être tous en fonction et opérationnels, mais le prochain point sera de pouvoir repositionner des horaires qui soient beaucoup plus appropriés pour la commune. Maintenant, on est en LED, on a des produits moins énergivores en consommation électrique, donc on va pouvoir peut-être retravailler les amplitudes horaires sur la commune.

Question de Séverine GESBERT : concernant l'ancienne boucherie boulevard des Avocats, il y a des travaux, des agents. Que se passe-t-il ? C'est une question de la population également.

Réponse de Monsieur le Maire : on est les représentants de la population, donc c'est notre rôle. Concernant ce qui se passe à la boucherie, vous n'êtes pas sans savoir, ou peut être que vous ne savez pas, il y a eu un accident il y a quelques temps. Des travaux ont été faits et il y a aussi des travaux qui sont faits en régie par les agents de peinture. Je ne peux pas vous dire si ce sont des travaux qui sont liés à l'accident et au sinistre, mais c'est sans doute au sinistre.

Question de Séverine GESBERT : et malheureusement pas de repreneur pour ce local ?

Réponse de Monsieur le Maire : pour le moment non mais très prochainement nous aurons une bonne nouvelle. Jean-Luc ou Yves-Marie, vous voulez peut-être en parler ?

Réponse de Yves-Marie BONHOMME : en ce qui concerne la boucherie, pour l'instant, on n'a pas forcément de repreneur pour reprendre l'espace, mais on a, d'une façon provisoire, quelqu'un qui se propose de venir le jeudi matin et le samedi matin sur l'emplacement qui est juste devant la boucherie, et qui vient avec son camion. C'est un boucher de Luché-Pringé. On va donc finaliser les choses prochainement, mais il fallait attendre d'avoir les éléments de délégation pour pouvoir le finaliser.

Intervention de Monsieur le Maire : on en reparlera, je pense, au prochain conseil municipal parce qu'on aura besoin de votre accord. Notre objectif est d'avoir des commerces qui soient pérennes sur la commune et donc, de les accompagner de la meilleure des façons.

Question de Séverine GESBERT : on en reparlera parce qu'à mon avis, l'endroit n'est peut-être pas non plus super adapté parce qu'il va se retrouver sur le bord de route. Il va être à la place des handicapés, il me semble, s'il se met juste devant la boucherie, peut-être voir un autre endroit plus approprié.

Réponse de Yves-Marie BONHOMME : même si le marquage n'est pas totalement effacé au sol, ce n'est pas une place pour personnes handicapées. Il se mettra sur cette place-là, qui lui sera réservée le jeudi matin et le samedi matin, avec un accès pour les clients qui sera le long du mur et qui ne sera pas sur la voie. Il y aura toujours le passage piéton le long de la voie, sur une largeur de 90 cm, donc tout à fait réglementaire.

Intervention de Séverine GESBERT : pas PMR alors.

Question de David CAZIMAJOU : à propos du prochain Conseil municipal, est-ce qu'on a les futures dates ? Avez-vous commencé à réfléchir ?

Réponse de Monsieur le Maire : pas du tout, c'est un sujet sur lequel j'aimerais qu'on réfléchisse tous ensemble et qu'on puisse tous se positionner. Vous avez tous des obligations professionnelles et donc il faut voir comment on peut articuler ça, quel serait le jour le plus adapté, l'horaire le plus adapté. Il faut qu'on discute de ça, il n'y a pas d'imposition là-dessus, on va échanger. Bien évidemment, ce sera la majorité d'entre nous. Il y aura à peu près une réunion toutes les 3 semaines, un mois, voire plus ou 5 semaines.

Question de Franck METEYER : avez-vous des propositions concernant les fréquences et les dates des prochains conseils ?

Réponse de David CAZIMAJOU : non pas du tout, je demande comme je sais qu'à la Communauté de communes, ils ont déjà programmé leurs dates.

Intervention de Thomas TESSIER : les plannings de la Communauté de communes sont déjà établis.

Intervention d'Olivier GUYON : juste des dates, pas les horaires. C'est une proposition des agents, de la DGS, ça n'a pas été statué par les élus de la Communauté de communes.

Question de David CAZIMAJOU : des informations concernant l'église Charles s'il te plaît ? Est-ce que tu as vu pour la date d'ouverture ? Est-ce qu'on a avancé ou pas ?

Réponse de Monsieur le Maire : en toute honnêteté, on a pris nos fonctions il y a 15 jours. Non, je n'ai pas relancé l'architecte, j'aimerais le faire rapidement parce que l'église, c'est un point important, c'est un sujet qu'on a sur le bureau. Comme vous le savez, l'architecte nous a fait un état des lieux, un constat, maintenant, il doit constituer le prochain marché dans l'enveloppe qu'on avait plus ou moins déterminée, autour des 300 000 euros pour la première tranche, qui

permettra de réouvrir l'église et pas de finaliser tous les travaux. Parce que, pour rappel, tous les travaux de l'église comprenant la décoration, la peinture, la rénovation représentaient une enveloppe au-delà du million d'euros.

Question de Séverine GESBERT : on va tous travailler ensemble. Est-ce que chaque Adjoint peut se présenter un peu plus personnellement par rapport à sa commission ? S'il a déjà des projets, s'il a déjà travaillé sur certaines choses, quelles vont être les premières choses à mettre en place par commission ?

Réponse de Monsieur le Maire : on peut le faire s'ils le sentent ou pas. Je vous laisse voir, il n'y a pas d'obligation. Ils prennent leurs fonctions dès ce soir. On a été nommé il y a quelques jours, donc on n'a pas encore eu de réunion entre nous, pas de premier bureau municipal. Ce n'est pas encore organisé, ça va se mettre en place. Sur les projets, je pense que c'est encore un peu prématuré, même s'il y a des actions qui sont menées parce qu'on a été obligé, et c'est notre rôle, d'être dans le vif de l'action cette semaine. Je leur laisse la parole, merci.

Intervention d'Océance ARNAUD : Océane ARNAUD, j'ai 27 ans, je suis arrivée dans la commune il y a presque 2 ans maintenant. Je suis agent de la fonction publique, je travaille aussi en mairie, donc je connais bien le quotidien des agents de la collectivité. Pour l'instant, je me suis juste occupée de la communication. J'ai commencé à réactiver la page Facebook de la mairie avec un premier post sur le carnaval. Ça va continuer à s'activer. Je mettrai toute l'équipe à contribution parce qu'il y a des informations que je n'aurai pas. Je compte aussi sur vous tous pour faire remonter au compte-gouttes des informations pour alimenter cette page. Et pour l'urbanisme, pour l'instant, rien. J'attendais aussi la délégation de signature, pour pouvoir assurer la continuité de service auprès des agents et de pouvoir développer certains projets.

Intervention d'Olivier GUYON : Olivier GUYON, 52 ans, je travaille chez Class Tractor au Mans. C'est ma seconde mandature et ça va être la seconde fois que je récupère le portefeuille des finances. On va essayer d'avoir une continuité par rapport à ce qu'on a déjà fait, c'est-à-dire travailler à développer de nouvelles choses sur la commune, mais aussi s'évertuer à désendetter la commune qui l'a été assez fortement. Après, je ne vais pas pouvoir rentrer dans le détail parce qu'on n'a pas encore travaillé ensemble, mais ce sont les grandes lignes dans un premier temps. Je suis aussi conseiller communautaire, comme Océane, et on va être installé prochainement à partir du 14 avril.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : Chiraz FRANCHEQUEZ, 38 ans depuis hier, courtière en travaux hors mairie, aux affaires scolaires. Je suis très contente de cette mission qui est déjà bien partie parce qu'on a enchaîné pas mal de choses. J'ai hâte de pouvoir apporter une manière peut-être un peu différente aussi pour les élèves qui sont un peu en difficulté et les soucis qu'on peut déjà me remonter sur ce point-là. On en parlera bien sûr. Je suis aussi à la Communauté de communes.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : Jean-Luc BEUCHER, 64 ans, je suis né à Moncé. Je vais m'occuper des bâtiments et des employés du bâtiment. Pour l'instant, je n'ai aucun dossier puisque je n'ai eu aucun dossier entre les mains. J'attendais aujourd'hui pour pouvoir attaquer.

Le prévisionnel, c'est de faire une commune propre et belle, et avoir des agents communaux qui travaillent avec le sourire. Que dire d'autre ? Je voulais surtout axer sur la communication. Il faudra qu'on communique tous ensemble de façon à avoir un travail qui soit plaisant, qu'on ne soit en train de se taper constamment dans les pattes, ce n'est pas la peine.

Intervention de Stéphanie GLINCHE : Stéphanie GLINCHE, 40 ans, j'habite la commune depuis 17 ans. Je m'é présente, ce n'est pas grave, ils ne me connaissent pas. Je suis secrétaire générale dans un EPLE, le Collège des Alpes Mancelles à Moulins-le-Carbonnel, à côté d'Alençon. Je me suis positionnée notamment sur les affaires financières puisque mon cœur de travail, ce sont les affaires financières justement et la sécurité pour les collégiens.

Intervention de Sylvie DUGAST : Sylvie DUGAST, fêtes et cérémonies et associations. On va tous travailler ensemble, pour essayer de faire vivre la commune.

Intervention de Yves-Marie BONHOMME : Yves-Marie BONHOMME, j'ai en charge le développement économique et la santé. Dans ce cadre-là, on a déjà commencé à essayer de trouver des solutions qui ne sont pas forcément pérennes mais je crois que des propositions ont été faites dans la campagne pour trouver un commerce sur une surface conséquente. Je suis tout à fait preneur d'écouter ces projets et on pourra continuer à travailler ensemble.

Intervention de Christophe COUTABLE : Christophe COUTABLE, j'ai 60 ans. Je suis à la voirie, aux espaces verts et à la gestion du matériel. C'est quelque chose qui, je pense, va me plaire. Je suis ouvert à vos idées. Je n'ai pas commencé à travailler.

Intervention de Monsieur le Maire : on a fait le tour. Je répète mais nous l'idée, notre volonté, c'est d'essayer de travailler ensemble. C'est vous qui déciderez, mais notre volonté, c'est d'essayer de travailler tous ensemble, partager les choses, donc il va falloir qu'on s'y mette. Vous avez compris que c'est le début, il y aura des balbutiements, il y aura des couacs, mais l'idée c'est qu'on puisse voir si on peut avancer tous ensemble. Le bien et l'intérêt de tous, c'est la commune, ce sont les gens de la commune, c'est ça notre motivation. C'était la vôtre pendant la campagne. Ces 2 motivations là, si elles sont réunies, on peut peut-être aller un petit peu plus loin tous ensemble. Il y a des messages déjà qui sont positifs, donc on peut continuer dans ce sens-là, il n'y a aucune difficulté en tout cas.

***Question de Thomas TESSIER** : sur les 2 ou 3 derniers conseils, on n'a pas eu de DIA, Déclaration d'Intention D'aliéner. Il n'y en a toujours pas ?*

***Réponse de Sophie CANARELLI** : les dernières DIA datent de janvier.*

***Intervention d'Olivier GUYON** : on a reçu une notification concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation. Ce sont 3 montants qui nous sont versés pour pouvoir fonctionner sur nos parties recettes. L'année passée, la DGF était à hauteur de 335 143 €, elle sera à 334 453 € cette année. La DSR était à hauteur de 212 395€, elle va augmenter un petit peu et passer à 226 180 €. Enfin, la dotation*

nationale de péréquation était à 124 873 €, elle passe à 120 044 €. Les 3 dotations réunies représentent donc cette année 680 677 € contre 672 411 € l'année passée, soit une augmentation de 8 266 € au total par rapport à l'année dernière.

Intervention de Valérie DESHAIES : j'ai une lettre à vous lire. À l'attention de Monsieur le Maire, Charles MESNIL. Objet : démission de mon mandat de conseillère municipale. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal, après avoir servi notre commune avec engagement pendant 6 années, j'ai abordé ce nouveau mandat avec la volonté de continuer à m'investir pour Moncé en Belin. Cependant, ce début de mandat me conduit à constater que ma position d'élue ne participant pas directement aux décisions, dans un contexte d'opposition, ne correspond pas à la manière dont je souhaite poursuivre mon engagement au service de la commune. C'est pourquoi j'ai choisi de démissionner de mon mandat de conseillère municipale et de laisser mon siège à Angélo PEZANT afin qu'il puisse, avec son énergie et ses compétences, poursuivre le travail engagé. Cette décision n'enlève en rien à mon attachement profond à Moncé en Belin, ni à l'intérêt que je porte à ses habitants. Je tiens à remercier tout particulièrement Thomas. Je veux souligner son engagement constant ainsi que l'ampleur du travail qu'il a accompli. Malgré les épreuves et les résultats électoraux, il continue de défendre ses convictions avec une détermination que je salue. Il est un élu de valeur pour notre commune. Je remercie également l'ensemble des colistiers pour leur engagement et les moments partagés. Je souhaite sincèrement que cette nouvelle équipe municipale, dans toute sa diversité, parvienne à travailler ensemble sereinement pour les projets et pour les habitants, au-delà des clivages et des postures d'opposition. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire : merci Valérie.

Question de David CAZIMAJOU : concernant la fermeture de classe, ça se joue à combien d'élèves ? Est-ce qu'on a un peu plus d'informations parce que tout à l'heure vous avez parlé de fermeture ?

Réponse de Monsieur le Maire : la moyenne nationale, pour une fermeture de classe, se joue autour de 24 élèves par classe. À la rentrée, on sera à 22 élèves par classe à l'école élémentaire. C'est ce qui fait que l'inspection académique nous a dans son collimateur. J'ai eu l'inspection académique cette semaine, elle m'a fait part de projet. Les délibérations auront lieu autour du 10 avril. Aujourd'hui, ce qui la motive dans cette voie, ce sont les effectifs en baisse. On a des effectifs pour les prochaines rentrées qui sont en baisse. On a des déficits de logements sur la commune, qui ne nous permettent pas de dire que demain, on aura des arrivées massives d'élèves. Tous ces facteurs cumulés ne nous aident pas. Après, il y a des sujets sur lesquels on va apporter réponse en concertation avec Kevin, Olivier et le corps enseignant. On va apporter réponse à l'inspection académique pour pouvoir défendre le dossier. On travaille là-dessus pour essayer de faire des propositions. Maintenant, il n'y a rien de gagné et je ne veux pas faire croire qu'on pourrait y arriver. Sachez également qu'il y a une demande de la part de l'école maternelle de créer une nouvelle classe. C'est aussi compliqué dans ce sens-là parce que là il

y a un regain d'effectif. Mais, pour les prochaines rentrées, il y a de nouveau des baisses d'effectifs, donc ça ne nous aide pas. Il s'agit de la situation actuelle mais je vous tiendrai au courant de l'évolution du sujet sans aucune difficulté.

Question de David CAZIMAJOU : est-ce que Écovivre est revenu vers nous concernant les logements sociaux ?

Réponse de Monsieur le Maire : Oui, Écovivre s'est bien évidemment repositionné et Podeliha aussi. Je vais les rencontrer mi-avril pour avoir un petit peu le retour de savoir où est ce qu'ils en sont. Sachez qu'il n'y a pas eu d'engagements qui ont été signés avec eux. Ce sera donc une décision qui sera la nôtre, c'est-à-dire tous ensemble. L'idée c'est de refaire un tour avec eux et que, de nouveau, ils représentent le projet et qu'on puisse le réétudier dans sa globalité. C'est une nouvelle équipe, c'est un nouveau projet donc il faut qu'on reprenne à zéro. Il y a peut-être des choses qui ont été faites, qui sont peut-être à reprendre, il y a peut-être des choses qui étaient bien. Il faut qu'on remette ça sur la table. C'est ensemble, il n'y a pas de liste une, de liste deux, j'aimerais bien qu'on bosse tous ensemble. C'est un sujet qui est important pour les riverains, mais c'est aussi un sujet qui est important pour le développement de la commune. On a aussi besoin d'alimenter nos écoles. On voit bien puisqu'aujourd'hui, on a des menaces qui sont maintenant sérieuses et avérées par l'inspection sur des fermetures de classes. Ce n'est pas une bonne image, ce n'est pas une bonne dynamique. On se doit de trouver des solutions. Bien sûr, ces solutions, ça ne fait pas toujours plaisir à tout le monde. Il faudra qu'on prenne tout. Mais aujourd'hui, la chance qu'on a, c'est qu'on a encore le dossier entre les mains, on a le pouvoir de décider. Il y a donc Podeliha sur la rue Boutillier, c'est la raquette. Là, il y a des avancées, on les recevra prochainement. Podeliha, c'est un bail emphytéotique de 50 ans, qui arrive à terme en 2028. Il y a peut-être des choses à faire parce que là on est dans un quartier où il y a vraiment que des logements sociaux, peut-être reconstruire quelque chose. L'idée c'est de voir ce qu'ils pourraient nous proposer pour enlever les logements existants et comment on pourrait monter sur des étages. Il faut qu'on discute tous ensemble, mais il y a une difficulté, c'est que d'un côté on peut préserver notre cadre de vie sans problème, mais il faut aussi penser à demain et des terrains constructibles sur la commune, il n'y en a pas pléthore. Il va falloir trouver des solutions. Est-ce que les solutions c'est de se positionner en plein cœur de ville. Ce sera à nous de le défendre. En tout cas, le dossier va être entre nos mains. Ça va être un sujet important sur les 6 ou 7 prochaines années, mais il faut qu'on y aille tous ensemble. Il faut fédérer autour de ce projet-là, mais on a tout intérêt quand même à faire en sorte que la population de Moncé en Belin continue à se développer. Et puis c'est peut-être en cherchant des terrains ailleurs. Alors on sait qu'ailleurs, il y a des terrains qui sont mouillants mais il va falloir qu'on bosse sur ce sujet-là. Tout est à prendre en compte, mais le développement de la commune, les conditions, la situation des riverains vis-à-vis de ces logements sociaux, tout est à prendre en compte et c'est tous ensemble qu'on va pouvoir y arriver.

Question de Franck METEYER : pardon, excusez-moi, je vous interrogerai souvent comme ça parce que ça fait partie des allers-retours souhaités. Quelle est votre position à vous concernant le débat précédent sur les logements ?

Réponse de David CAZIMAJOU : il y avait certaines choses qui étaient bien, d'autres qui étaient un petit peu moins bien, notamment moi, je n'avais pas trop apprécié la suppression d'un terrain de boule. Après, j'avais assisté à la réunion publique. Est-ce que vous étiez présent à cette réunion publique ?

Réponse de Franck METEYER : désolé, je n'y étais pas, mais ne commencez pas, au 2^{ème} conseil, à me reprocher des choses. On va être tranquille à échanger. Moi, je vais aller régulièrement questionner chacun pour savoir si on est en phase, c'est tout ce qui m'intéresse. Comme c'est un débat qu'on va avoir régulièrement sur tout le mandat, je vous demande là en 5 minutes, quelle est votre position sur le sujet et je n'étais pas là sur le terrain de boule, je suis désolé.

Question de Thomas TESSIER : et quelle est la vôtre ?

Réponse de Franck METEYER : je pense que le développement de la commune, c'est tout de suite maintenant. De toute façon, c'est un projet qui va nous être imposé par l'État, donc, si on ne le maîtrise pas par nous-mêmes, à un moment donné, le Préfet va dire « je pose des maisons ici » comme un peu au Monopoly et on n'aura pas le choix. On a intérêt de discuter ça ensemble.

Question de Monsieur le Maire : d'où l'intérêt de tous bosser ensemble, de façon à ce qu'on ne nous impose pas ça. Aujourd'hui, on a les cartes en main, mais c'est ensemble qu'on doit le faire. Thomas, tu n'es pas d'accord ? Alors je te retourne la question, quelle est la réponse que tu attendais ?

Réponse de Thomas TESSIER : effectivement, on doit bosser ensemble. Des dents creuses, il en reste encore certainement à Moncé. Avoir des projets de type Podeliha ou Écovivre, il n'y a pas qu'eux non plus. Je pense que le sujet n'a pas été suffisamment travaillé en amont dans les précédents conseils municipaux. C'est venu comme ça, sans avoir été bossé. Ce n'est pas ma façon de voir un conseil municipal. Des logements sociaux, il en faut sur la commune. On ne sera pas imposé par le Préfet en disant « on va jouer au Monopoly ». Le Préfet ne va pas jouer au Monopoly à Moncé en Belin. Oui, il en faut, il faut répondre. On ne va pas arriver au quota des 170 logements sociaux qu'ils nous manquent dans les 6 ans qui arrivent, ce n'est pas possible. Cette amende va perdurer. Peut-être que la question serait intéressante à poser aux Moncéens, de savoir si cette somme d'amende, est-ce que les Moncéens ne préfèrent pas la payer ? C'est une question et c'est aussi une piste de réflexion. La réponse, elle n'est pas là maintenant, ce soir, au 2^{ème} conseil municipal, on aura largement l'occasion d'en discuter plus tard.

Intervention de Monsieur le Maire : le dossier a été bossé, par respect pour les gens qui ont bossé sur le projet précédent. Peut-être qu'il n'a pas été bossé en conseil, et c'est ça que j'aimerais bien qu'on puisse tous ensemble changer, mais il a été bossé.

Intervention de David CAZMAJOU : il n'a pas été bossé avec nous, en tout cas, ni en commission, il nous a été imposé comme ça, au mois de juin. Alors, tu es basé sur l'ouverture donc j'espère que ça va changer. J'espère bien parce que tu as déclaré quand même qu'il y a eu des erreurs de faites lors du précédent mandat. C'est très bien de reconnaître ces erreurs mais j'espère que ça va être vraiment basé sur l'ouverture et qu'on sera au courant des

informations. Je ne demande pas les chats écrasés ni les chiens écrasés, ce n'est pas ça du tout. Mais par exemple, quand on apprend qu'au service technique par un employé, qu'il est parti et qu'on n'était pas au courant, qu'il a fallu attendre 2 conseils pour être au courant, j'estime qu'en tant que conseiller, on doit être informé. Après, on a le secret de le garder, ce qu'on peut faire aussi. Donc si tu veux qu'on travaille ensemble, il faudra nous passer les bonnes informations au bon moment.

Intervention de Monsieur le Maire : la méthode de travail sera différente. Maintenant, il faut qu'on se mette en place. Moi, je veux juste rebondir sur ce qu'a dit Thomas, et qui montre qu'on n'a pas compris le sujet, c'est que quand on est prêt à payer l'amende, ça veut dire qu'on est prêt à se faire imposer des bâtiments sur la commune et à subir la décision du Préfet. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne formule. Si c'est ça la proposition que vous faites, moi je n'y crois pas. Je pense qu'il vaut mieux qu'on ait les cartes en main que de subir. Et si on préfère payer l'amende, les foudres vont être terribles. Y'avait-il d'autres questions ou d'autres sujets ? Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée. À bientôt, merci.

Séance clôturée à 22h13

Après le Conseil Municipal,

Procès-verbal arrêté à la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2026.

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 18 mai 2026 :

Sans observation

Fait à Moncé-en-Belin, le 19 mai 2026

Le Secrétaire de Séance,
Olivier GUYON

Le Maire,
Charles MESNIL



Publié le 22 mai 2026